

REGLEMENT – CABILAT'TRAIL 2025

Article 1 : Le Cabilat'Trail 2025

La section course à pied et marche de la J.A. Bordères sur l'Echez (JAB) organise une épreuve pédestre « LE CABILAT'TRAIL » qui aura lieu le dimanche 2 mars 2025, course ouverte à tous participants munis d'une licence, du PPS valide de moins de 3mois ,ou d'un certificat médical de moins de 1 an à la date de la course, indiquant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Article 2 : Epreuves

Quatres épreuves sont proposées :

Trail 25 km (9h) 600 m D+

Trail 10 km (10h) plat

Trail 5 km (10h15) plat

Marche chronométrée 10 km (10H05) plat.

Le départ et l'arrivée se feront depuis la salle polyvalente Roger Paul à Bordères sur l'Echez. Le parcours est dans les bois, tracé essentiellement sur sentiers et chemins.

Les participants doivent suivre impérativement le circuit balisé. Le non-respect de cette prescription entrainera l'exclusion.

Article 3 : Inscriptions

Elles auront lieu :

-au magasin terre de running avenue de la marne 65000 Tarbes.

- à la salle polyvalente Roger Paul à Bordères sur l'Echez, le jour de la course.

- par retour du bulletin d'inscription

- Ou sur <https://pyreneeschrono.fr/>

Aucune annulation d'inscription ne sera remboursé sauf

En cas d'annulation de l'épreuve,

Tarifs :

18 € pour le 25 Km,

12 € pour le 10 Km,

6 € pour le 5km

12 € marche chronométrée.

Pour chaque inscription, la JAB reversera 1€ à l'association caritative "les Joyeuses joelettes".

Majoration de 2€ pour les inscriptions le jour de la course.

Le tarif comprend : l'inscription à la course, le cadeau de participation, le ravitaillement à l'arrivée.

Pour les distances de trail : 25km ouvert a partir des juniors(18-20ans 2004/2005), 10km course et marche ouvert a partir des cadets(2006/2007) et 5km ouvert a partir de minime (2008/2009)

Pour la course et le trail, aucune inscription ne sera validée sans présentation d'une licence en cours de validité, d'un PPS valide de moins de 3mois ou d'un certificat médical à jour datant de moins d'1 an à la date de l'épreuve.

Il ne sera accepté **aucune inscription sur décharge.**

Article 4 : Responsabilité civile

Les organisateurs sont couverts par une assurance, police n° 299203/W souscrite auprès SMACL Assurance. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement.

Article 5 : Récompenses

Chaque épreuve chronométrée (trail et course) fera l'objet de récompenses.

Ainsi, seront récompensés :

*Les cinq premiers (H et F) au scratch sur les épreuves 25,10,5km et marche

*le club le plus représenté en nombre d'inscrits

Article 6 : Responsabilités et surveillance médicale

La JAB est responsable du bon déroulement des courses.

L'assistance médicale sera organisée par les autorités compétentes.

Les courses de 25km et de 10 km se déroulent en semi-autonomie. Des postes de ravitaillement liquide seront répartis sur le parcours. La course sera fermée par des membres de l'organisation.

Tout abandon, tout problème ou accident devront être signalés à un signaleur. Une voiture se chargera de rapatrier les coureurs relégués ou qui décideront d'abandonner.

Les participants se doivent secours et entraide.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages ou préjudices occasionnés lors du déroulement des épreuves et qui n'incomberaient pas au club, sauf cas prévus à l'article 4 du présent règlement.

Article 7 : Engagement des concurrents pour l'environnement

Les concurrents doivent marquer les emballages de leur ravitaillement du numéro de leur dossard, un contrôle sera effectué au moment du départ.

Les épreuves se déroulent dans la nature. Les participants s'engagent à respecter l'environnement, la flore, la faune et à ne rien jeter (papiers, gobelets, bouteilles vides, emballages, barre et/ou gel énergétique, ...) qu'ils soient biodégradables ou non. Tout concurrent ne respectant pas cette règle pourra être éliminé. Objectif : 0 déchets !

Article 8 : Droit à l'image et à l'écriture

Les concurrents, par leur engagement, déclarent renoncer à leur droit à l'image et à leur droit d'écriture, et autorisent la JAB à exploiter les photos, films et noms se rapportant à l'épreuve.

Article 9 :

La signature du bulletin d'inscription et la participation à la course, entraînent l'acceptation sans réserve du présent règlement.

PRESENTATION

La JAB Course à Pied et Marche organise, le dimanche 2 mars 2025, la 16ème édition du Cabilat'Trail. Au programme, 4 épreuves sont proposées :

- Trail de 25 km
- Trail de 10 km
- Course de 5KM
- Marche chronométrée de 10 km

Parcours tracé sur sentiers, chemins et route au cœur du Bois du Commandeur. Départ et arrivée salle polyvalente Roger PAUL à Bordères sur l'Echez.

Course en semi-autonomie (longues distances). Des ravitaillements boissons seront proposés.

Collation offerte à l'arrivée

1 lot remis à chaque participant

Récompenses :

- trail 25km : 5 premiers H et F
- trail 10km : 5 premiers H et F
- course 5km : 5 premiers H et F
- marche 10km: 5 premiers H et F
- club le plus représenté en nombre de participants

Renseignements : 06-32-09-31-05

Site internet : <http://www.jab-course.fr/>

Mail : clem2165@hotmail.fr

PROGRAMME

Samedi 1 mars 2025 : de 14h à 19H (au magasin terre de running avenue de la marne 65000 Tarbes.)

Dimanche 2 mars 2025 :

- 7h45 : Accueil – Inscriptions et retrait des dossards à la salle polyvalente Roger Paul
- CLOTURE DES INSCRIPTIONS 15 mn avant le départ de chaque course
- 9h : Départ Trail 25 km
- 10h05 : Départ marche
- 10h : Départ Trail 10 km
- 10h15 : depart 5 km
- 11h30 : Remise des récompenses

Bulletin , accompagné du règlement et d'une copie du certificat médical de moins d'un an ou de la licence en cours de validité ou d'un PPS de moins de 3 mois à retourner à

SOUYEAUX Jérôme

9 rue du régiment de bigorre 65320 Borderes sur l'échez

06.87.46.35.12

Jerome.souyeaux@orange.fr

CANTET Clément

9 chemin d'ou cabos 65320 Lagarde

06.32.09.31.05

clem2165@hotmail.fr

